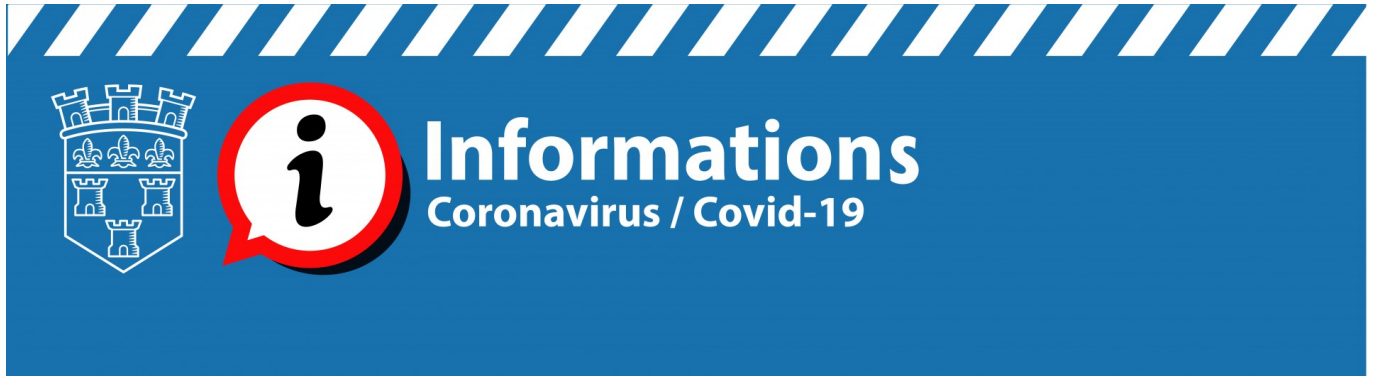


## Allocation du Président de la République - Les annonces sanitaires :



? Un été de mobilisation pour la vaccination :

? Vaccination obligatoire pour tous ceux au contact des personnes fragiles. Le 15 septembre devront être vaccinés : tous les personnels soignants et non-soignants des hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements pour personnes en situation de handicap, ainsi que tous les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile.

? Tous les Français sont appelés à se faire vacciner au plus vite : la vaccination est possible sur tout le territoire et sans- rendez-vous. Dès la rentrée, des campagnes de vaccination seront déployées dans les établissements scolaires.

? Une campagne de rappels sera lancée dès la rentrée pour les premiers vaccinés de janvier-février qui verront leurs anticorps baisser à l'automne. Les RDV seront ouverts dès les derniers jours du mois d'août.

? De nouvelles mesures pour freiner le virus :

? L'EUS sera déclarée pour la Martinique et la Réunion et un couvre-feu sera instauré ;

?Dès cette semaine, les contrôles aux frontières seront renforcés pour les ressortissants en provenance des pays à risque. Les voyageurs non-vaccinés seront contraints de s'isoler ;

?Pass sanitaire : le 21 juillet, il sera étendu sur tout le territoire à tous les rassemblements de plus de 50 personnes et à tous les lieux de loisir et de culture; début août, il sera étendu aux cafés, restaurants, hôpitaux, EHPAD, établissements médicaux sociaux, transports longue distance. Pour les départements dont le taux d'incidence > 200 avec une forte augmentation des hospitalisations, des mesures de freinage seront possibles (retour des jauges dans les lieux recevant du public ou télétravail).

?Les test PCR seront payants dès cet automne, sauf près cool zription médicale.